

ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO

24
mars 2024



Dans ce numéro

Les délibérations du 15/03/2024

13 conseillers sont présents
et 2 ont donné un pouvoir

Clothilde Mathiot est
désignée secrétaire de
séance

Pour nous contacter :
tél : 03.83.25.42.12 ou
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook : allamps et vous

Délibérations

Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion du Trésor Public

Compte administratif - budget de la commune

La section de fonctionnement s'élève à 329.578,51 € en dépenses et à 407.584,82 € en recettes. La section d'investissement s'élève à 367.918,83 € en dépenses et à 476.983,38 € en recettes.

Compte administratif - budget de l'eau

La section de fonctionnement s'élève à 54.149,74 € en dépenses et à 47.047,80, € en recettes. La section d'investissement s'élève à 23.424,21 € en dépenses et à 37.390,80 € en recettes.

Le conseil municipal approuve également les comptes de gestion du Trésor Public.

Affectation des résultats

Commune

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 333.852,77 € et la section d'investissement un déficit de 123.143,94 €. Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses pour 134.020 € et en recettes pour 134.693 €, le conseil décide d'affecter la somme de 122.470,94 € au compte 001 en dépenses et la somme de 211.381,83 € en recettes au compte 002.

Eau

La section de fonctionnement présente un déficit de 13.618,44 € ; cette somme sera reprise au budget primitif en dépense au compte 002. La section d'investissement présente un excédent de clôture d'un montant de 77.786,98 € ; cette somme est affectée au compte 001 en recettes.

Paiement d'une facture d'investissement avant le vote du budget

Le conseil a autorisé le paiement d'une facture relative à l'éclairage du point lecture de la bibliothèque avant le vote du budget. La somme inscrite au compte 2181 s'élève à 1.680 €.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Le conseil décide de titulariser l'agent technique et de créer le poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2024.

Désignation d'un référent "emploi et insertion"

A la demande de la Préfecture et de l'association des maires ruraux, Mme Julie Biscarat a été désignée comme référente "emploi et insertion". Elle participera à une animation territoriale avec pour objectif de mettre en relation les administrés sans emploi avec une entreprise ou une structure de formation.

Motion Education Nationale contre la suppression de postes de professeurs des écoles

Le conseil a validé à l'unanimité cette motion contre la suppression de 54 postes dans le Département.

Vente de parcelles communales

La commune a souhaité vendre des parcelles communales. Les tarifs vont de 0,20 € à 0,40 € le m² en fonction de son classement (friches, bois, terres agricoles...). Le conseil a approuvé la mise en vente des parcelles suivantes : Section A : 62-85-105-138-300-312-313-406-511-512-516-568-571-766-767-794-825 ; section B : 3-98-143-179-181-203-213-386-576-577 ; section C : 5-8-25-34-42-78-82-117-310.

Les personnes intéressées peuvent répondre pour le 8 avril 2024 ; Priorité est donné au riverain. En cas de plus de deux propositions d'achat et d'impossibilité d'attribuer au plus riverain, un tirage au sort sera effectué. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur. Une liste est consultable en mairie avec les prix correspondants.

Aide à l'acquisition de composteur

Le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention de 10 € pour toute acquisition d'un composteur par un particulier. Le montant sera versé sur présentation de la facture ; l'achat doit être au minimum de 60 € TTC ; une seule aide sera versée par foyer et la date limite pour la demande est fixée au 30 septembre 2024

Informations diverses :

Bilan de la réunion "énergie citoyenne" : la réunion s'est tenue le 13 mars et a réuni une trentaine de personnes. Le diaporama diffusé lors de cette soirée peut être consulté en mairie. Il a été décidé de poursuivre cette démarche citoyenne. La prochaine réunion, toujours en lien avec l'association Lorraine Energies Renouvelables, se tiendra le **jeudi 18 avril à 18 h à la MJC**. Toutes les personnes désirant y participer sont les bienvenues.

Résiliation de la convention pour la destruction des nids de guêpes : le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a décidé de résilier cette convention afin de ne pas faire concurrence à des entreprises privées mais surtout de mettre les moyens pour assurer les interventions essentielles. La mairie pourra renseigner les habitants sur les coordonnées d'organismes privés qui sont habilités à intervenir, aux frais du demandeur.

Tarif assainissement par la communauté de communes du Pays de Colombey : La redevance s'élevait à 1,70 € HT jusqu'à présent. A compter de 2024, le tarif est de 1,44 € HT par m³ ; un forfait de 30 € HT a été ajouté quel que soit le nombre de m³.

Consultation du public : l'EPAMA lance une consultation publique dans le cadre du programme PAPI (Programme d'actions de Prévention des Inondations). Les personnes intéressées peuvent répondre jusqu'au 8 avril prochain en se rendant sur le portail : www.epama.fr

Compostage partagé : l'inauguration du site installé sur le parking PL en bas de la rue Clémenceau a eu lieu le mercredi 20 mars. Les personnes intéressées par ce sujet et qui n'ont pu participer à cette rencontre peuvent se faire connaître en mairie. Une plaquette vous sera être remise.

Logement famille Ukrainienne : Le logement qui a accueilli la famille ukrainienne s'est libéré fin 2023. Les personnes qui ont mis généreusement à disposition de cette famille des meubles et qui souhaitent les récupérer, sont invitées à se faire connaître en mairie ou à prendre contact au 06 50 94 36 79 avant le 2 avril. Sans réponse à cette date, le don sera fait en local.

A venir...

Campagne annuelle de dératisation : l'entreprise SAPIAN interviendra le mercredi 17 avril au matin. Vous pourrez retirer du produit auprès du conducteur lors de son passage au ralenti dans les rues du village.

Nettoyage du château d'eau : Il sera réalisé le jeudi 25 avril à partir de 9 h. L'eau sera coupée à partir de 6 h et jusqu'à 14 h maxi.

Bistrot : 5 avril "troc livres", 19 avril "soirée atelier et exposition de chaises design" et 3 mai "soirée de clôture" ; Ouverture des portes à partir de 19 heures.

Marché de producteurs : Samedi 6 avril de 9 h à 12 h à la Halle d'Allamps.

Randonnée des Deuilles : Elle aura lieu cette année à Charmes-la-Côte le dimanche 7 avril prochain.
www.sentiersdesdeuilles.org

Trail et randonnée "Coeur de Meine" : il se déroulera cette année le dimanche 5 mai à Bulligny. Plus d'infos sur trailcoeurdemeine.fr

Stationnement : Petit rappel de sécurité et de citoyenneté : la configuration de notre village n'est pas toujours adaptée au stationnement des très nombreux véhicules que nous possédons tous. Le stationnement des véhicules particuliers doit éviter de gêner la circulation. Les carrefours et passages piétons doivent en particulier impérativement être préservés de tout stationnement. Enfin, les cars et véhicules poids lourds doivent exclusivement être stationnés sur la place qui a été aménagée à cet effet en bas du village.

Nous travaillons avec l'équipe municipale à l'amélioration future de l'aménagement du village, nous vous y associerons. Merci à tous de votre compréhension et de votre comportement citoyen et respectueux des autres.